

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1996 B 00992

Numéro SIREN : 404 442 063

Nom ou dénomination : A C I - SOMAGEP

Ce dépôt a été enregistré le 08/06/2022 sous le numéro de dépôt A2022/022007

A.C.I - SOMAGEP

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE AU CAPITAL DE 8 080 EUROS

SIEGE SOCIAL : CHAPONNAY (69970), ZONE D'ACTIVITE NORD

2 ALLEE BARTHELEMY THIMONNIER

404 442 063 RCS LYON

ACTE CONSTATANT LES DÉCISIONS UNANIMES DES ASSOCIES

DU 1^{ER} JUIN 2022

Les associés de la société **ACI-SOMAGEP** (la « Société »), nommément :

- **PARLYM,**

société par actions simplifiée au capital de 670 451 €, dont le siège social est à MARSEILLE (13016), 1 rue du Docteur Zamenhof, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de MARSEILLE sous le numéro 400 131 116, représentée par sa présidente **ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS**, elle-même représentée par sa directrice générale **YAFOYE**, elle-même représentée par sa présidente **Nathalie CAUSSE**, dûment habilitée à l'effet des présentes,

propriétaire de 430 actions de la Société

- **QP INVEST,**

société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dont le siège social est à CHAPONNAY (69970), Chemin de Mytalis, Lot 1, Jardin du Chêne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 849 571 096, représentée par **Quentin PUJO**, en sa qualité de président, dûment habilité à l'effet des présentes,

propriétaire de 75 actions de la Société

Agissant en qualité de seuls associés de la Société et conformément aux dispositions de l'article 25.1 des statuts,

Après avoir rappelé que Quentin PUJO, directeur général, souhaite démissionner de ses fonctions,

Et après avoir pris connaissance des documents suivants, tenus à leur disposition dans le délai légal et statutaire :

- Le texte des décisions

Ont statué sur les questions suivantes :

- Remplacement du directeur général démissionnaire,
- Pouvoirs pour formalités.



PREMIERE DECISION

Les associés à l'unanimité :

- prennent acte de la démission de **Quentin PUJO** de ses fonctions de Directeur Général de la Société avec effet à compter de ce jour,
- décident de nommer :
 - ✓ **QP INVEST**, société par actions simplifiée au capital de 1 000 €, dont le siège social est à CHAPONNAY (69970), Chemin de Mytalis, Lot 1, Jardin du Chêne, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de LYON sous le numéro 849 571 096, ce qui est accepté par son président, Quentin PUJO, aux fonctions de Directeur Général de la Société (le « **Directeur Général** ») à compter de ce jour et ce, pour une durée indéterminée sans que cette durée puisse excéder celle des fonctions de Président.

Le Directeur Général restera en fonctions jusqu'à décision contraire de la collectivité des associés ou démission.

Pouvoirs du Directeur Général

Le Directeur Général assumera, sous sa responsabilité, la direction générale de la Société et représentera la Société dans ses rapports avec les tiers, en assistant le Président.

Sous réserve des pouvoirs que la loi et les statuts attribuent expressément aux associés, le Directeur Général sera investi à l'égard des tiers, dans la limite de l'objet social, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, sans pouvoir excéder les pouvoirs du Président.

Le Directeur Général exercera ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'associés.

Le Directeur Général est autorisé à consentir, dans le cadre de la gestion de la Société, toutes subdélégations ou substitutions de pouvoirs pour une ou plusieurs opérations ou catégories d'opérations déterminées.

DEUXIEME DECISION

Les associés donnent tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent acte, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Le présent acte sous seing privé, constatant les décisions unanimes des associés sera mentionné sur le registre des délibérations tenu au siège social de la Société et un exemplaire sera signé par tous les associés et sera conservé dans les archives sociales. Une copie des présentes sera communiquée au commissaire aux comptes dans les meilleurs délais.

Fait à CHAPONNAY, le 1^{er} juin 2022, en 1 exemplaire original,

Signatures :

Pour PARLYM
ENGINEERING AND FINANCE PARTNERS
YAFOYE représentée par Nathalie CAUSSE



Pour QP INVEST
Quentin PUJO
« Bon pour acceptation des fonctions de
Directeur Général »

Bon pour acceptation des
fonctions de Directeur Général

